LE DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

L'assainissement des hébergements touristiques

Le département de la Dordogne a la particularité de compter plus de 200 campings, souvent situés à proximité de cours d'eaux prisés pour les activités nautiques. Aussi, depuis une quinzaine d'année, le Conseil départemental s'attache à favoriser l'émergence des projets d'assainissement des hébergements touristiques.

Cette démarche originale est issue d'une volonté forte des élus de préserver les richesses naturelles de la Dordogne qui font sa renommée, tout en valorisant un tourisme de qualité, respectueux de l'environnement.

Pour cela, le Conseil départemental assure une mission d'animation spécifique sur l'assainissement des hébergements touristiques, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, les services de l'Etat, EPIDOR et le Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air.

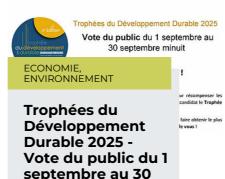
Des expérimentations ont été réalisées sur le département par l'ATD-SATESE et l'INREA pour adapter certaines filières de traitement d'eaux usées à cette activité très saisonnière (notamment des filtres plantés de roseaux à dimensionnement réduit).

Une concertation annuelle est organisée par le service des politiques de l'eau : elle permet d'analyser les résultats des campagnes de mesures de suivi de ces installations durant la période estivale, d'évoquer les projets en cours et de cibler les priorités d'actions.

Le service des politiques de l'eau est à la disposition des services publics d'assainissement non collectifs (SPANC) pour leur apporter un soutien technique et juridique dans l'instruction de ces dossiers assez particuliers. De même, il peut accompagner les propriétaires d'établissement dans l'élaboration de leurs projets d'assainissement et la recherche de financement.

ACTUALITÉS







septembre